



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre facture

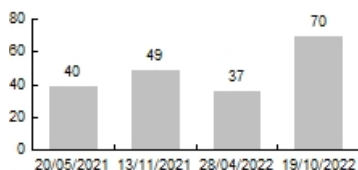
Contactez le SDEA du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h30 au 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture

Contactez le Service de Gestion Comptable
d'Haguenau
2 Rue du Clabaud - BP 60254
67504 Haguenau cedex
courriel : sgc.haguenau@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7
tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m³



IMPORTANT : Pensez à nous signaler, dans les 15 jours, tous changements concernant votre contrat SDEA : vente-déménagement, séparation, décès, mariage, composition familiale, etc ...

Votre prochaine facture : septembre 2023.

Réf à rappeler **N° du contrat/client : 113817**
Occupant : M MME KERN CLAUDE

Lieu desservi : 29 RUE DU CHARBON
67240 GRIES

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

M MME KERN CLAUDE
29 RUE DU CHARBON
67240 GRIES

Facture n° 20231R6716900000899 du 06/03/2023

Consommation du 28/04/2022 au 19/10/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation facturée **70 m³**
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00389 €

	Montants
Total eau + redevances Agence de l'Eau	130,53
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau	150,92

Total de la facture **281,45**

Facture à régler sous 15 jours à réception **281,45 €**

N° SIRET : 246 700 843 00039
N° TVA Intracommunautaire : FROT246 700 843
Identifiant Chorus Pro : 6716900000899OMEGA23

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paie-ment-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

M MME KERN CLAUDE
29 RUE DU CHARBON
67240 GRIES

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0671070070000671690000089923
ICS : FR45ZZZ452675
Référence : 4 07 23 006716900000899 C 105 35 **Montant : 281,45 €**
Créancier : COM COM DE LA BASSE ZORN

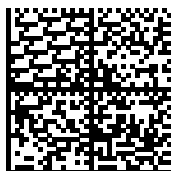
**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9**

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1027 8018 5000 0308 3534 027
Titulaire du compte : KERN CLAUDE

007110500239 KERN CLAUDE 10278018500003083534027

941133000175 04030067169000008990671074989706 28145



Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3	
7071690220451	I17BB050958	19/10/2022	R	470			540	70	
Consommation totale								70	
Consommation facturée (m3)								70	
Détail de votre facture			Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Communauté de Communes de la Basse-Zorn	01/01/2022		70	m3		1,05000	73,50	4,04 (5,50%)	77,54
Total Part Proportionnelle							73,50	4,04	77,54
Communauté de Communes de la Basse-Zorn	01/01/2022	1 x 174 j	174	jours		18,29000	8,72	0,48 (5,50%)	9,20
Total Part Fixe							8,72	0,48	9,20
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Communauté de Communes de la Basse-Zorn	01/01/2022		70	m3		1,96000	137,20	13,72 (10,00%)	150,92
Total Part Proportionnelle							137,20	13,72	150,92
ORGANISMES PUBLICS									
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2023		70	m3		0,35000	24,50	1,35 (5,50%)	25,85
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2023		70	m3		0,23300	16,31	1,63 (10,00%)	17,94
Total Agence de l'eau Rhin Meuse							40,81	2,98	43,79
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture				260,23	21,22	281,45
5,50%	106,72	5,87	Montant total à payer				260,23	21,22	281,45
10,00%	153,51	15,35							

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :
Par CARTE BANCAIRE sur notre site www.sdea.fr, si votre Trésorerie le propose
Par TIP
En ESPECES (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par CARTE BANCAIRE muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
Ou auprès des services du Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne .
Par CHEQUE BANCAIRE Français libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé
Par VIREMENT sur le compte Banque de France suivant : FR72 3000 1004 26C6 7000 0000 004 / BDFEFRPPCCT en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.